

Location barque la Vaudoise contraintes d'intégrité

- 1. Le montant brut d'une facture est égal à la somme des montants de chaque ligne qui la compose.
- 2. Si le type d'une sortie est égal à 'commercial', alors cette sortie est confirmée par un contrat signé par une personne physique qui effectue une réservation concernant cette sortie, ou signé par une personne physique qui représente une personne morale qui effectue une réservation concernant cette sortie.
- 3. Si une sortie dont le type est 'commercial' fait l'objet d'une réservation qui est effectuée par une entité qui est une personne physique, alors cette sortie nécessite un contrat qui est singé par cette personne physique.
- 4. Si une sortie dont le type est 'commercial' qui nécessite un contrat dont le statu est 'signé' qui est signé par une personne physique et que cette sortie fait l'objet d'une réservation qui est effectuée par une entreprise, alors elle fait l'objet d'une facture qui est adressée à la personne physique qui est la personne de contact de cette personne morale et qui a signé ce contrat.
- 5. Si une sortie dont le type est 'commercial' qui nécessite un contrat dont le statut est 'signé' qui est signé par une personne physique et que cette sortie fait l'objet d'une réservation qui est effectuée par cette personne physique, alors elle fait l'objet d'une facture qui est adressée à cette personne physique.
- 6. Si une personne physique signe un contrat, alors elle est âgée de 18 ans au moins.